



Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

1 – Conditions d’hébergement et prestations	p. 1
Objet et horaires d’accueil	
Conditions d’hébergement	
Modalités d’hébergement	
Equipement, jouets et affaires personnelles	
Entretien et toilettage	
2 – Conditions d’admission	p. 2
Conditions générales d’admission	
Admissions	
Séparation anticipée	
Vaccins	
Documents obligatoires	
3 – Santé et soins	p. 3
Parasites	
Problèmes de santé préalables au séjour	
Problèmes de santé survenant pendant le séjour	
Alimentation	
4 – Réservations, arrhes et règlement.....	p. 5
Période creuse : réservations et paiement	
Période pleine : réservations et paiement	
Dépassement du séjour sans accord	
Règlement	
5 – Responsabilités	p. 6
Responsabilité civile	
Déclarations et contrats	
Pouvoirs	
Droit d’image	
6 – Réglementation	p. 6
Litiges	
Hygiène	
RCS (registre du commerce et des sociétés)	
Assurance	
Certificat de capacité	
Déclaration de l’établissement	
Vétérinaire de la pension	
7 – Grille tarifaire 2021	p. 7

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

1 - Conditions d'hébergement et prestations

Objet et horaires d'accueil (grille tarifaire 1, 2 et 3)	<p><u>La Ferme du Bousut est une pension familiale qui propose 2 types d'hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Pension</u> : Concerne les séjours qui comprennent au moins une nuit. Cette prestation est facturée à la journée- <u>Halte garderie</u> : Correspond aux gardes comprises entre 1h et 10h par jour. Cette formule est facturée à l'heure. <p>Sont compris dans l'hébergement, les soins courants (tels que nourriture, eau) et l'utilisation du matériel à disposition (chauffage, climatisation, jouets, paniers, etc.).</p> <p><u>L'accueil se fait exclusivement sur rendez-vous, du lundi au samedi :</u></p> <p><u>Horaires pension</u> : de 11h30 à 18h (dernier RDV possible à 17h45). <u>Horaires halte garderie</u> : de 8h à 18h (dernier RDV possible à 17h45) L'établissement est fermé au public les dimanches et jours fériés.</p> <p><u>Arrivée ou départ d'un animal en dehors des horaires de rendez-vous :</u></p> <p>Un propriétaire qui se présenterait en dehors des heures de rendez-vous que La Ferme du Bousut lui a fixées (\pm 15 min), se verra contraint de reprendre Rdv ultérieurement pour déposer son animal ou le récupérer, selon les disponibilités de la pension. Dans le cas où celui-ci refuserait ce nouveau Rdv, un forfait « départ ou arrivée en dehors des heures de Rdv » lui sera facturé en supplément.</p>
Conditions d'hébergement	Les boxes se trouvent dans un bâtiment chauffé ou climatisé selon la saison. Tous donnent sur des parcs en herbe individuels clôturés, dont l'accès est libre en journée et fermé la nuit. La superficie des parcs est comprise entre 80 m ² et 100 m ² , dont un préau en terre d'une 10 ^{aine} de m ² .
Modalités d'hébergement	<p><u>3 modalités d'hébergement possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- En binômes (peuvent être 3 sur un laps de temps très court) : chiens sociaux habitués à être en contact avec leurs congénères et ne présentant aucun trouble de comportement- En trinômes : sur demande du propriétaire et réservé aux chiens venant tous de la même famille ou se connaissant très bien en dehors de la pension.- En box individuel : sur demande du propriétaire ou en fonction de certaines caractéristiques qui pourraient présenter un danger ou nuire au bon déroulement du séjour d'un autre chien (même si celui-ci est très gentil) : chiens brutaux, asociaux, de grande taille, ceux n'étant pas habitués à côtoyer leurs congénères ou encore la plupart des mâles non castrés.
Equipement, jouets et affaires personnelles	Les boxes sont équipés de paniers en plastique adaptés à la morphologie du chien. Des jouets (essentiellement des balles) sont mis à la disposition de l'animal durant tout son séjour. Le propriétaire a la possibilité d'amener des jouets personnels et un couchage plus confortable pour son compagnon (coussin, couverture, etc.), si celui-ci rentre dans le panier et ne gêne pas le nettoyage et la désinfection du lieu. Pour éloigner le risque d'ingestion de corps étrangers ou de bagarres entre chiens, nous serons contraints de ne laisser que le panier en plastique dans le box d'un chien présentant un comportement destructeur ou dangereux. Si toutefois il venait à se faire mal avec des affaires amenées par son propriétaire, la responsabilité de La Ferme du Bousut serait clairement écartée. De même, nous ne pouvons être tenus

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

	pour responsables en cas de perte ou de détérioration de ses affaires personnelles.
Entretien et toilettage	Nous n'assurons aucune prestation d'entretien ni de toilettage. Les chiens ayant un accès à un extérieur composé d'herbe et de terre, la propreté du chien à l'issue du séjour sera fonction de la météo et ne pourra en aucun cas être reprochée à la pension.

2 - Conditions d'admission

Conditions générales d'admission	<p>Les conditions d'admission présentent dans ce chapitre ont un caractère impératif. Si celles-ci ne sont pas respectées, le chien sera purement et simplement refusé à la pension, même si il s'agit du jour d'arrivée de l'animal.</p> <p>Nous ne sommes pas tenus de justifier notre décision, quel que soit la date ou le motif du refus</p> <p>Aucun dédommagement ni remboursement ne sera versé au propriétaire qui, en réservant une place à la Ferme du Bousut, a de fait accepté les présentes conditions générales qui lui ont été envoyées au préalable et sont à sa disposition.</p>
Admission	<p>Une discussion entre La Ferme du Bousut et le propriétaire doit conduire à évaluer la possibilité de prendre son chien en pension et à déterminer si l'hébergement peut être collectif ou doit être individuel.</p> <p>Cet échange est basé sur une relation de confiance et sur le fait que le propriétaire est censé connaître son animal. Ainsi, il s'engage à indiquer en toute transparence tous les problèmes de santé et les caractéristiques du comportement de son compagnon, qui pourraient orienter les décisions de la pension ou avoir des incidences sur les locaux, sa propre sécurité ou celle des autres (animaux et humains).</p> <p><u>Comportement</u></p> <p>Nous ne pouvons pas accueillir d'animal agressif (congénères et humains), fugueur ou destructeur (les clôtures sont en grillage souple).</p> <p>Dans tous les cas, nous nous réservons le droit de ne pas accepter un chien si nous jugeons que son comportement, son caractère ou son état physique ne sont pas compatibles avec un séjour en pension dans notre établissement.</p> <p>De même, un comportement inadapté du propriétaire conduirait inévitablement à un refus d'héberger son animal.</p> <p><u>Pré-visite</u> : en cas de doute, La Ferme du Bousut peut demander à rencontrer le chien préalablement à son séjour en pension.</p> <p><u>Races</u></p> <p>Sauf dérogation de la pension, les Malinois ainsi que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne sont pas acceptés.</p> <p><u>Chaleurs</u></p> <p>N'ayant aucun moyen d'isoler l'animal, nous n'acceptons pas les chiennes en période de chaleurs. Si toutefois les chaleurs devaient se déclarer pendant le séjour, nous en déclinons toute responsabilité.</p>

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

Séparation anticipée	<p>Durant la pension, si un chien venait à présenter une ou plusieurs caractéristiques incompatibles avec un séjour à La Ferme du Bousut, cette dernière pourra décider de s'en séparer de manière anticipée. Dans ce cas, son propriétaire sera dans l'obligation de venir récupérer son animal ou de déléguer cette tâche à une personne de son choix, le jour même de la prise de décision.</p> <p>A défaut, La Ferme du Bousut le confiera au premier refuge ou pension qui l'acceptera en connaissance de cause, sans distinction de tarif ni de distance.</p> <p>Selon si on est en période creuse ou pleine, soit seuls les jours passés à la pension, soit la totalité du séjour initialement réservé restera dû. Les frais supplémentaires engagés, comme les frais de transport, seront facturés au propriétaire.</p>
Vaccins	<p><u>Les chiens doivent impérativement être à jour des vaccinations suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- CHPPI : Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Parainfluenza ;- L : leptospirose ;- KC : Toux du chenuil <p><u>Fréquence des vaccins :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Primo vaccination</u> : Vaccin + 1^{er} rappel un mois après + 2nd rappel 1 an après- <u>Après la primo vaccination</u> : - CHPPI (ou DAPPI) : rappel tous les 3 ans - L et KC : rappel tous les ans
Documents obligatoires	<p>Les 2 documents ci-après sont indispensables à l'admission de votre animal au sein de la pension. Ils resteront en notre possession pendant toute la durée de son séjour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Carnet de santé- Carte ou certificat d'identification (ICAD): Chaque chien accueilli doit être identifié par tatouage ou puce électronique.

3 - Santé et soins

Parasites (grille tarifaire 4)	<p>Le traitement régulier contre les puces, tiques et vers est obligatoire.</p> <p>S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, l'animal sera traité contre les tiques et les puces par administration d'une pipette de Frontline, et/ou traité par un vétérinaire contre les vers (La vermifugation étant un acte médical, une visite chez le vétérinaire sera nécessaire).</p> <p>Ces prestations seront facturées en supplément.</p>
Problèmes de santé préalables au séjour	<p>En cas de maladie, de blessure ou de problème quelconque de santé, le propriétaire doit informer La Ferme du Bousut avant le début du séjour. La pension pourra alors décider ou non d'accepter le chien en pension et d'effectuer le suivi du traitement médical si il y a lieu.</p> <p>Dans tous les cas, les soins ne seront assurés pendant le séjour que si le nécessaire est fourni en quantité suffisante et accompagné d'une photocopie de l'ordonnance du vétérinaire</p> <p>Aucun animal ne pourra intégrer la pension s'il est atteint ou s'il y a une suspicion de maladie contagieuse.</p>

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

Problèmes de santé survenant pendant le séjour	<p><u>Obligations</u> : Les seules obligations de La Ferme du Bousut en matière de santé consistent à constater d'éventuels signes reflétant un problème de santé du pensionnaire, à le faire examiner par un vétérinaire si nécessaire et suivre les prescriptions médicales. Si le propriétaire n'est pas joignable, celui-ci donne son pouvoir à La Ferme du Bousut pour prendre toutes les décisions jugées adéquates concernant sa survie ou son bien-être et procéder aux soins estimés utiles.</p> <p><u>Maladie, accident, ou blessure survenant pendant le séjour</u> :</p> <p>Si une consultation est nécessaire, le chien sera conduit chez le vétérinaire habituel de la pension ou en cas d'urgence, chez le vétérinaire de garde le plus proche.</p> <p>Si la maladie, l'accident ou la blessure s'avèrent relever d'une faute grave de La Ferme du Bousut, les frais vétérinaires (consultation et achat éventuel de médicaments) seront entièrement supportés par la pension. Dans le cas contraire, ils devront être intégralement remboursés par le propriétaire.</p> <p>Nous ne pouvons être tenus pour responsable des problèmes liés à l'âge de l'animal, aux torsions d'estomacs, crises cardiaques, états de stress consécutif à l'éloignement, mauvais état général de l'animal, problèmes ayant une origine antérieure à l'arrivée de l'animal à la pension, allergies liées à l'environnement (piques d'insectes, herbes, etc.), problèmes musculaires, tendineux ou osseux dus à l'activité du chien dans les parcs.</p> <p><u>Décès</u> : En cas de décès d'un pensionnaire durant son séjour, sauf désir contraire du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie par le vétérinaire de la pension qui devra déterminer les causes du décès.</p>
Alimentation	<p>Tout pensionnaire recevra quotidiennement deux rations de croquettes fournies par la pension, correspondant à son âge, son poids et son activité. Le propriétaire a la possibilité, s'il le souhaite, d'amener à son chien sa propre alimentation (croquettes, boîtes ou viande).</p> <p>A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que le l'animal présente des désordres intestinaux pour lesquels la pension ne peut être tenue pour responsable.</p>

4 - Réservations, arrhes et règlement

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

<p><u>Période creuse</u> réservations et paiement</p>	<p><u>Périodes creuses</u> : Périodes hors vacances scolaires et week-end prolongés</p> <p><u>Méthode de réservation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Pré-réservation de la période par téléphone2 - La réservation devient effective à la réception d'un MMS de confirmation <p><u>Paiement</u> : Le solde doit être effectué à la fin du séjour, au jour du retrait de l'animal.</p> <p><u>Annulation du séjour et modification des dates initiales</u> : Le propriétaire s'engage à prévenir le plus tôt possible la pension en cas d'annulation ou de modification des dates réservées. L'allongement du séjour ne pourra être accepté qu'en fonction des places disponibles.</p>
<p><u>Période pleine</u> réservations et paiement</p>	<p><u>Périodes pleines</u> : Vacances scolaires et week-ends prolongés</p> <p><u>Méthode de réservation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Pré-réservation de la période par téléphone2 - Envoi d'un chèque d'Arrhes correspondant à 30% du montant du séjour3 - La réservation devient effective à la réception d'un MMS de confirmation <p><u>Paiement</u> : Le paiement se fait intégralement au début du séjour, lors de l'arrivée de l'animal</p> <p><u>Annulation du séjour</u> : Aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué si une annulation intervient moins d'un mois avant la date d'arrivée du chien en pension ou si celui-ci est refusé car son propriétaire ou lui-même ne remplissent pas les conditions obligatoires d'admission, et ce quelle que soit la date et quelle qu'en soit la raison.</p> <p><u>Modification des dates initiales</u> : La modification des dates est possible jusqu'à un mois avant le début du séjour, dans la limite des places disponibles. Passé ce délai, seul l'allongement de la durée du séjour sera possible en fonction des disponibilités de la Ferme du Bousut. En cas de raccourcissement du séjour, de reprise anticipée de l'animal ou de transfert de celui-ci dans un autre établissement, la totalité du séjour réservé reste due.</p>
<p>Dépassement du séjour sans accord (grille tarifaire 5)</p>	<p>En cas de dépassement de la date de fin du séjour prévue sans accord préalable de la pension, le tarif quotidien sera majoré pour chaque jour supplémentaire.</p> <p>Si la pension n'a pas suffisamment de places pour héberger l'animal ou si elle ne souhaite pas le garder dans son établissement, celui-ci sera confié à une autre pension ou à un refuge. Le propriétaire restera redevable des jours de pension supplémentaires passés à la pension et des frais de transport engagés pour déplacer l'animal.</p>

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bousut

Règlement	<p>Moyens de paiement : Nous acceptons les espèces et les cartes de paiement. Le paiement par virement est possible si les fonds sont déjà sur le compte de la pension à l'arrivée du chien dans l'établissement.</p> <p>Reliquat de facture : Si au moment du retrait de l'animal il subsiste un reliquat de facture que le propriétaire ne veut ou ne peut payer, La Ferme du Bousut peut refuser de laisser partir le chien et peut le garder jusqu'à paiement complet du solde. Dans ce cas, chaque jour supplémentaire passé à la pension sera majoré pour jours de pension sans accord</p>
------------------	--

Responsabilités

Responsabilité civile	Le propriétaire reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension, sauf en cas de faute grave de la pension. Ainsi, en cas de destruction ou de dégradation quelconque des installations, le remboursement des dégâts sera intégralement demandé au propriétaire.
Déclarations et contrats	Le propriétaire a pris connaissance du fonctionnement de la pension et des conditions générales applicables, et laisse son animal en connaissance de cause. Les réservations, déclarations et signature du contrat de pension engagent sa responsabilité. La responsabilité de la pension ne pourra donc en aucun cas être envisagée en cas de bagarre entre chiens, de fugue, tentative de fugue, ou toute autre attitude liée à un comportement non déclaré clairement par le propriétaire.
Pouvoirs	En signant le contrat de pension, le propriétaire donne tout pouvoir à La Ferme du Bousut pour agir en son nom et pour le compte de son / ses animaux gardé(s), pendant toute la durée du séjour.
Droit d'image	Sauf mention contraire sur le contrat de pension, le propriétaire cède les droits d'image de son animal à la pension et accepte de voir apparaître des photos de ce dernier sur son site internet, sur sa page Facebook et/ou sur des supports publicitaires.

6 – Réglementation

Litiges	Tout litige sera jugé par auprès du Tribunal compétent d'Auch
Hygiène	L'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement et l'établissement est soumis aux visites sanitaires légales.
RCS	N° Siret : 839 852 308 000 15. RCS d'Auch
Assurance	Nous avons une assurance responsabilité civile professionnelle nous permettant l'accueil des chiens et des chats. Contrat n°3323591804 - Cabinet Guillo, agent général Axa assurances

Conditions générales 2021 - Pension canine La Ferme du Bouscut

Certificat de capacité	La responsable de La Ferme du Bouscut, Sylvie-Anne Layani, est titulaire du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, spécialité chiens et chats.
Déclaration	L'établissement est déclaré aux services vétérinaires et à la Préfecture du Gers
Vétérinaire de la pension	Le vétérinaire sanitaire de la pension est le Dr VILLATE, exerçant Allées Jean Cahuzac à Samatan (32130)

7 - Grille tarifaire 2021 (Tous les prix indiqués sont TTC)

	Jour d'arrivée (quelle que soit l'heure et le mode d'hébergement)	10 € / chien
	Pension en Box collectif	15 € / jour/ chien
	Pension en box famille (2 ou 3 chiens de la même famille ou se connaissant très bien en dehors de la pension).	14 € / jour / chien
1	Pension en box individuel : - <u>Périodes creuses</u> (hors vacances scolaires et week-end prolongés) - <u>Périodes pleines</u> (vacances scolaires et week-end prolongés) - <u>Périodes pleines pour les clients historiques</u> (clients de la pension avant le 01/01/2021)	15 € / jour / chien 30 € / jour / chien 22 € / jour / chien
	Jour de départ - Départ avant 14h - Boxes collectifs et individuels en période creuse - Boxes famille - Boxes individuels en période pleine - Boxes individuels en période pleine - clients historiques	11 € / chien 10 € / chien 20 € / chien 14 € / chien
	Jour de départ - Départ après 14h	Tarif journalier normal
2	Halte garderie (Toute heure entamée est due) : Tarification selon la période et le mode d'hébergement	2 € ou 4 € de l'heure dans la limite de 15 € ou de 30 € le journée
3	Départ ou arrivée en dehors des heures de Rdv	Supplément de 20 €
4	Traitement contre les tiques et les puces : pipette de Frontline	Forfait de 20 €
5	Majoration pour jours de pension sans accord	20 € / jour/ chien en supplément du tarif quotidien

Autres précisions

Consultation vétérinaire et achat de médicaments ou de matériel de soins	Frais réels
Transport : Défraiement	Barème kilométrique en vigueur